



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 24/14092022

OBJET : Portage EPFR des terrains cadastrés CD 868 et 219 destinés à la réalisation d'un équipement culturel en lien avec « Le Séchoir » sur Piton – Avenant N° 1 à la convention n° 13 16 01 visant à prolonger la durée de portage de 5 à 10 ans.

Présents :	25
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

AFFAIRE N° 24/14092022

**PORTAGE EPFR DES TERRAINS CADASTRES CD 868 et 219 DESTINES
A LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL EN LIEN AVEC « LE SECHOIR »
SUR PITON - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 13 16 01 VISANT A PROLONGER
LA DUREE DE PORTAGE DE 5 A 10 ANS**

Direction Aménagement et Développement / Foncier

Le Maire expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2016, la Commune a approuvé l'acquisition, par l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour le compte de la Commune, des parcelles DC 868 et 219, d'une surface de **1 316 m²**, en vue de la réalisation d'équipements culturels en lien avec « Le Séchoir ».

Une convention d'acquisition foncière n° 13 16 01 a été signée entre la Commune et l'EPFR, le 17 janvier 2017.

Les éléments essentiels contenus dans ladite convention sont repris ci-après :

- Le prix d'acquisition du bien est de **285 000,00 €** (au vu de l'estimation du service des Domaines) ;
- La durée de portage initiale est de **5 ans** ;
- Le taux de portage (frais financiers) est de **1 % l'an** ;
- La destination prévue est la **réalisation d'un équipement culturel en lien avec « Le Séchoir »**.

L'EPFR a fait l'acquisition de ce bien le 10 avril 2017.

Le Maire informe l'Assemblée que pour faire face à des difficultés budgétaires conjoncturelles, la Commune a sollicité l'EPFR afin de prolonger la durée de portage de ce terrain de 5 à 10 ans.

L'EPFR a transmis un projet d'avenant n° 1 à la convention d'acquisition foncière n° 13 16 01 portant la durée de la convention à 10 ans, les autres éléments contenus dans la convention restant inchangés.

Il est précisé que le montant des futures échéances à compter de 2022 serait de 25 412,50 €/an sur 6 ans au lieu de 149 457,56 € pour 2023.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'acquisition foncière n° 13 16 01 à intervenir entre la Commune de Saint-Leu et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et notamment l'avenant n° 1 à la convention d'acquisition foncière n° 13 16 01 (*en annexe*) avec l'Etablissement Public Foncier de la Réunion.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.



**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'acquisition foncière n° 13 16 01 à intervenir entre la Commune de Saint-Leu et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et notamment l'avenant n° 1 à la convention d'acquisition foncière n° 13 16 01 (*en annexe*) avec l'Etablissement Public Foncier de la Réunion.



**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 21 SEP. 2022
Le Président de séance,**

Bruno DOMEN